



Développement durable : Mont de Marsan Agglo s'engage

ENVIRONNEMENT Conscients de l'urgence climatique, les élus de l'agglomération s'engagent sur le chemin de la transition écologique afin d'agir, au plus près du terrain, en faveur du développement durable.

Hausse des températures, sur-exploitation des ressources naturelles, extinction d'espèces... La situation environnementale mondiale est alarmante et montre qu'il est nécessaire d'agir au plus vite à tous les niveaux. C'est une préoccupation centrale qui doit structurer les politiques publiques et l'organisation des administrations. À ce titre, dans le cadre de la Loi de Transition Énergétique pour la Croissance Verte, le ministère de la Transition écologique a défini une "Stratégie Nationale Bas-Carbone". Cette dernière donne les grandes orientations à mettre en œuvre dans tous les secteurs d'activité pour aller vers une économie bas-carbone, circulaire et durable. Son objectif est double : atteindre la neutralité carbone* à l'horizon 2050 et réduire l'empreinte carbone de la consommation des Français. Mont de Marsan Agglo a fait le choix d'aller au-delà de la loi, et souhaite

s'engager pour atteindre la neutralité carbone d'ici la fin du mandat, en 2026.

Des leviers importants sur le territoire

Le bilan carbone réalisé dans le cadre du Plan Climat-Air-Énergie Territorial a mis en exergue deux atouts sur lesquels nous pouvons compter pour tendre vers cette neutralité : une trajectoire de production d'énergie renouvelable intéressante, et un stock de CO₂ pour la forêt très important. Par ailleurs, la collectivité met déjà en place, depuis plusieurs années, de nombreuses actions dans le domaine du développement durable : sensibilisation au gaspillage alimentaire et au tri des déchets, biodiversité en ville, zéro pesticides, fauchage raisonné, aides à l'amélioration de l'habitat... La volonté des élus est d'affirmer ces politiques comme majeures dans la politique communautaire en déclinant les

objectifs de cette stratégie dans les projets d'administration et de services.

L'élaboration de cette Stratégie Zéro Carbone nécessitera bien évidemment la mise en place d'un comité de suivi constitué d'associations, de membres de la société civile et d'experts. La participation de tous les acteurs du territoire - habitants, associations, entreprises - sera également nécessaire pour mener à bien ce projet. C'est grâce à l'engagement de tous les acteurs locaux que nous pourrions atteindre l'objectif "zéro carbone" et co-construire un territoire plus vertueux.

**Pour atteindre la neutralité carbone, il faut que les émissions de gaz à effet de serre soient inférieures ou égales aux quantités de gaz à effet de serre absorbées par les écosystèmes.*

Réduire les émissions carbone à

ACTIONS La Stratégie Zéro Carbone qui va être mise en place s'appuiera sur de nouveaux dispositifs innovants pour preuves. Focus sur certaines de ces actions.

Limiter l'étalement urbain avec le PLUi

En décembre dernier, le Plan Local d'Urbanisme intercommunal, document d'urbanisme commun à l'échelle de l'agglomération, était voté par les élus communautaires. Ce document qui se substitue aux cartes communales et aux PLU communaux, a été pensé dans le respect des objectifs du développement durable. En souhaitant réduire l'emprise foncière et par conséquent l'étalement urbain, le PLUi va permettre, à terme, de réduire les émissions de gaz à effet de serre. Il aura également des effets positifs sur la production d'énergies renouvelables, la préservation de la qualité de l'air, de l'eau, du sol et du sous-sol, des ressources naturelles, de la biodiversité, des écosystèmes ou encore des espaces verts... (voir m2m.ag n°23).

Le PLUi en détail sur montdemarsan-agglo.fr

Améliorer son habitat pour faire des économies d'énergie

Dans le cadre de son programme d'amélioration de l'habitat, Mont de Marsan Agglo permet aux propriétaires occupants de l'agglomération de bénéficier d'aides financières pour améliorer leur logement. Ces aides, sous condition de ressources, peuvent représenter de 45 à 60% du montant des travaux. Elles sont attribuées pour des travaux générant un gain énergétique de 25% : chauffage, isolation (murs, toit, sol), menuiseries, ventilation... Mandatée par l'Agglomération, l'association SOLIHA Landes apporte gratuitement des conseils aux propriétaires sur les aides et les travaux à engager. Elle accompagne aussi dans le montage des dossiers de demandes d'aides financières.

Contact : SOLIHA, 05 58 90 90 57, urbanisme.landes@solihalandes.fr
Permanences les mercredis de 10h à 13h
au Pôle technique (8 rue du Maréchal Bosquet à Mont de Marsan)

Bon à savoir

Des bâtiments plus performants

Depuis plusieurs années maintenant, la Ville et l'Agglomération de Mont de Marsan intègrent dans leurs projets de construction ou de réhabilitation des bâtiments communaux et communautaires des propositions pour améliorer la consommation d'énergie. Bien souvent, l'isolation thermique et les systèmes d'éclairage des bâtiments sont repensés comme ce fut le cas récemment à l'Auberge Landaise ou à l'Espace multisports Barbe d'Or.

Objectif zéro pesticides



Depuis plusieurs années, Mont de Marsan Agglo s'est engagée à faire évoluer ses pratiques de désherbage pour mieux protéger l'environnement mais aussi la santé des habitants. À ce titre, l'Agglo et les communes de Mont de Marsan et Saint-Pierre-du-Mont ont recours à des techniques alternatives sans pesticides nécessitant des moyens humains beaucoup plus importants. La fréquence d'intervention a donc été revue pour se concentrer sur les trottoirs des centres-villes et les grands axes routiers. Une gestion plus écologique des espaces qui génère l'apparition de nouveaux paysages urbains. Pour accompagner ce changement, des opérations de sensibilisation à la biodiversité en ville à destination des riverains et des scolaires sont organisées tout au long de l'année : implantation de ruches pédagogiques, écopâturage de certains espaces verts, plantation de graines pour les abeilles, création de vergers participatifs...



Des actions qui bénéficient à tout le monde

Marie-Christine Bourdieu, vice-présidente de l'Agglo en charge des transports en commun et adjointe au maire de Mont de Marsan chargée du développement durable et des espaces verts

"La prise en compte du développement durable passe aussi par des actions concrètes, qui impactent, chaque jour, la vie quotidienne des habitants. Nous avons par exemple des projets sur la végétalisation des espaces publics, pour créer de l'ombre, favoriser la biodiversité et lutter contre les îlots de chaleur. Nous installons aussi des ruches pédagogiques et développons les écopâturages, pour sensibiliser les publics aux enjeux de la biodiversité. Nous portons une attention particulière aux questions alimentaires, pour favoriser à la fois les circuits courts et soutenir les producteurs locaux, et veiller à la qualité de ce qui arrive dans les assiettes de nos enfants. L'écologie ne doit pas être punitive. Nous voulons au contraire en faire un cercle vertueux, avec des actions qui bénéficient à tout le monde."

Rénovation du patrimoine d'éclairage public de Mont de Marsan



Lors du dernier Conseil municipal de Mont de Marsan, les élus ont voté en faveur d'un protocole de rénovation d'environ 70% du réseau d'éclairage public de la ville, sur une période de 6 ans. "L'objectif est d'améliorer la performance énergétique de ces équipements, jugés trop vétustes et polluants, et lutter contre la pollution lumineuse. En somme éclairer juste et mieux" explique Hervé Bayard, adjoint au maire, en charge du cadre de vie, de l'urbanisme et des

travaux. Un programme ambitieux qui représente un investissement de 6 millions d'euros sur 6 ans, avec à terme une réduction du coût énergie par habitant et par an de 16,3€ à 7€ TTC et une diminution des émissions de CO² de 388 à 163 tonnes par an. La facture énergétique de la Ville passera ainsi de 480 000€ à 220 000€ par an. Ces travaux seront portés par le SYDEC, à qui Mont de Marsan a transféré sa compétence "éclairage public".

l'échelle du territoire

le territoire mais également sur des actions opérationnelles qui ont déjà fait leurs

Vers un réseau de transports moins polluant

À Mont de Marsan, depuis plusieurs semaines, les usagers Tma peuvent profiter d'une nouvelle navette coeur de ville plus écologique. Alimentée au bioGNV (gaz naturel pour véhicules), ce véhicule permet de réduire de 95% les émissions de particules fines et de moitié les émissions d'oxydes d'azote (NOx) par rapport à un véhicule diesel. L'utilisation du bioGNV permet en plus de réduire de 80% les rejets en CO². À terme, le biogaz produit sur la future station d'épuration de Jouanas sera réinjecté dans la navette permettant ainsi d'inscrire la dynamique au cœur d'une économie circulaire.



Favoriser les déplacements propres

Véronique Gleyze, vice-présidente de l'Agglo en charge de l'environnement, du développement durable et des mobilités

"Nous agissons à tous les niveaux pour favoriser les modes de déplacement propres. Cela passe bien sûr par un plan d'action en faveur du vélo et la création de nouveaux itinéraires. Mais c'est aussi le covoiturage, avec la mise en service récente d'une aire de stationnement à Gaillères, près de l'autoroute A65. Enfin, toujours dans le registre des déplacements, nous avons un réseau de transports en commun performant, qui déplace près d'un million de voyageurs par an. C'est beaucoup, pour un territoire comme le nôtre, et c'est trois fois plus qu'il y a 7 ans."

Lutter contre la pollution visuelle



Pour améliorer le cadre de vie des habitants de l'agglomération et limiter la pollution visuelle générée par la publicité extérieure, Mont de Marsan Agglo s'est engagée dans l'élaboration d'un Règlement Local de Publicité intercommunal (RLPi). Ce document, qui adapte la réglementation nationale à l'échelle du territoire, vise à encadrer 3 types d'affichage publicitaire sur le domaine public et privé : la publicité, les pré-enseignes et les enseignes. Après la phase de concertation avec le grand public l'an dernier, qui a permis d'établir le diagnostic* répertoriant l'existant sur le territoire et les enjeux, les orientations* du RLPi ont été validées au sein de chaque Conseil municipal de l'agglomération ainsi qu'en Conseil communautaire en février dernier. Parmi les orientations retenues : protéger les espaces

paysagers dans les secteurs agglomérés ; interdire la publicité dans les centres villes et cœurs de bourg, dans les zones naturelles en agglomération, et en zone résidentielles... Le RLPi sera ensuite annexé au Plan Local d'Urbanisme intercommunal. Après approbation, les bénéficiaires actuels auront deux ans pour mettre leurs dispositifs publicitaires en conformité ou six ans pour leurs dispositifs d'enseignes.

*Le diagnostic du RLPi et l'ensemble des orientations retenues sont disponibles sur : montdemarsan-agglo.fr > Compétences > Aménagement du territoire > RLPi

Bon à savoir

Faites-nous part de vos observations !

Votre participation constitue un élément important dans l'élaboration du RLPi. Continuez à nous faire part de vos observations et de vos interrogations jusqu'à la fin de l'enquête publique au printemps 2021.

Comment nous écrire ?
rlpi@montdemarsan-agglo.fr / par courrier à l'attention du Président de l'Agglomération

Un nouveau calendrier prévisionnel

- D'ici la fin de l'année : arrêt du RLPi en Conseil communautaire
- De janvier à mars 2021 : consultation des personnes publiques associées
- Printemps 2021 : enquête publique – 2 mois
- Été 2021 : approbation du RLPi en Conseil Communautaire

Favoriser les déplacements plus sobres en CO²



Soucieuse d'améliorer la qualité de l'air sur le territoire, l'Agglomération s'engage à réduire l'émission de gaz à effet de serre en valorisant les mobilités alternatives. Alors que les élus travaillent actuellement à une stratégie autour du vélo, d'autres opérations concrètes ont déjà vu le jour.

Une seconde aire de covoiturage vient récemment d'être ouverte, sur la commune de Gaillères, lieu-dit du Caloy, à proximité de l'autoroute A65. 40 places de stationnement gratuites, 2 places pour les personnes à mobilité réduite et 3 arrêts minute sont mis à la disposition des automobilistes pour optimiser leurs déplacements en alliant économies financières, protection de l'environnement et convivialité.



Préserver la biodiversité, les milieux et les ressources

ESPACES NATURELS La mise en œuvre d'études environnementales dans les projets d'aménagement portés par l'Agglomération offre une connaissance précise des milieux. Une démarche qui permet d'inverser les regards et les habitudes de travail. Le recensement des enjeux écologiques est désormais perçu comme un atout sur lequel le projet va s'appuyer pour proposer un aménagement adapté.

Le Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT), document cadre de la planification urbaine à l'échelle de l'Agglomération, intègre cet objectif de préservation. Il est à l'origine de plusieurs démarches ayant permis d'identifier les secteurs du territoire devant être préservés et de participer à leur protection. C'est notamment le cas pour les trames vertes et bleues qui recensent les zones naturelles à protéger, les corridors écologiques ainsi que les principaux obstacles. La même vigilance est observée pour les réseaux hydrographiques des affluents de la Midouze et du Midou et du Ludon, classés sites Natura 2000. Les projets situés au sein des périmètres de ces deux sites font l'objet d'une étude d'incidence pour évaluer les impacts potentiels.

Le PNU, des espaces aux enjeux écologiques forts

L'une des initiatives marquantes montrant l'engagement de l'Agglo pour la préservation de son environnement concerne la mise en place du Parc Naturel Urbain (PNU). En valorisant et en protégeant ce patrimoine qui constitue l'identité de son territoire, Mont de Marsan Agglo a souhaité offrir à ses habitants des espaces de promenade, de loisirs et d'éducation à l'environnement. On y retrouve ainsi des parcours aménagés, aires de pique-nique et de jeux mais aussi des panneaux thématiques permettant d'observer et de comprendre la faune et la flore qui nous entourent.

Le PNU assure une transition entre la ville et la campagne, entre les espaces naturels, les activités économiques et l'habitat. Les 5 sites qui le composent se démarquent de par leurs qualités paysagères, la diversité des milieux et leur richesse patrimoniale.



L'Agglo soutient le Centre de biodiversité Jean Rostand

Situé sur un terrain de près de 30 hectares à Puydesseaux, le Centre de Biodiversité Jean Rostand a pour objectif de faire connaître et de partager la problématique majeure de la biodiversité aussi bien des écosystèmes que des espèces. Le cheminement du visiteur se fait dans un cadre remarquable, véritable joyau naturel, que Jean Rostand qualifiait "d'oasis de rêve". Pour faire évoluer ce site, l'association "Les amis de Jean Rostand" a élaboré un projet d'envergure qui s'appuie notamment sur des modules répartis sur le parcours dispensant un enseignement inédit et ludique aux jeunes futurs écocitoyens, comme aux adultes désireux de participer à la construction d'un avenir durable. Pour soutenir cette action en faveur du développement durable, Mont de Marsan Agglo a souhaité s'engager auprès de l'association par l'octroi d'une subvention de 53 000€.

Plus d'infos : centredebiodiversite.com

